

CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 novembre 2019

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 14 novembre 2019 à Val-d'Or.

Présences :

- Madame Monic FERRON
- Madame Sylvette GILBERT
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur David MCLAREN
- Monsieur Claude N. MORIN
- Monsieur Jean-Yves POITRAS
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Caroline ROY
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Stéphane TERRAULT

Absences :

- Madame Alexandra BARRETTE-NEVEAU
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Monsieur Richard VALLÉE

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 14 h 08.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2019-15-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras appuyée par Monic Ferron, l'ordre du jour est adopté après soustraction d'un sujet:

Ouverture de la séance

- CA-2019-15-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2019-15-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 19 septembre 2019
- CA-2019-15-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue en huis clos du 19 septembre 2019
- CA-2019-15-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 30 octobre 2019
- CA-2019-15-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Félicitations aux équipes
 - 5.3 Rapport annuel 2018-2019 – Comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ)
- CA-2019-15-06 Information de la présidente-directrice générale
 - 6.1 Activités de la présidente-directrice générale

	6.2 Plan d'organisation
	6.3 Correspondance du comité consultatif de la MRC d'Abitibi
CA-2019-15-07	Présentation du projet RABASKA
CA-2019-15-08	Suivi des comités du conseil d'administration
	8.1 Nomination des présidents des comités du conseil d'administration
	8.2 Comité de vérification
	8.3 Comité de vigilance et de la qualité
	8.4 Comité de gouvernance et d'éthique
	8.5 Comité des immobilisations
	8.6 Comité des ressources humaines
CA-2019-15-09	Ordre du jour de consentement
	9.1 Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration
	9.2 Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration
	9.3 Signataires autorisés – Ententes spécifiques RTF et ententes particulières RI
	9.4 Démission et nomination au comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)
	9.5 Attribution de statut aux résidents en médecine
	9.6 Démission de médecins et d'un pharmacien
	9.7 Démission du chef de département de pharmacie
	9.8 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2019-2020
PÉRIODE DE QUESTIONS	
CA-2019-15-10	Tableau de bord du conseil d'administration
CA-2019-15-11	Programme PPCMA
CA-2019-15-12	Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers
CA-2019-15-13	Politique de gestion de risque de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
CA-2019-15-14	État de situation des ressources humaines
CA-2019-15-15	Suivi des projets d'infrastructure
CA-2019-15-16	Direction de la protection de la jeunesse
CA-2019-15-17	Affaires diverses
Lieu et date de la prochaine assemblée	
Levée de la séance	
Huis clos	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-99

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 19 septembre 2019

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 19 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE EN HUIS CLOS LE 19 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-100 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue en huis clos le 19 septembre 2019

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue en huis clos le 19 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-101 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 30 octobre 2019

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 30 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 7 septembre au 10 novembre 2019.

5.2 Félicitations aux équipes

Des félicitations sont adressées à Mme Gabrielle Frappier-Allard, ergothérapeute – volet santé et sécurité, et aux formateurs de la formation « Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB), pour la réalisation du projet d'amélioration des conditions d'exercice du travail des préposés aux bénéficiaires (PAB) lors de déplacement

des bénéficiaires en CHSLD. Le projet a été inscrit aux Grands Prix santé et sécurité du travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

En suivi de la correspondance de félicitations du conseil d'administration adressée dernièrement aux équipes de l'Hôpital de Val-d'Or concernant l'obtention de la conformité des normes de la Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire (CCSN), M. Morin procède à la lecture d'un courriel reçu de docteur François Lamoureux remerciant les équipes impliquées.

5.3 Rapport annuel 2018-2019 – Comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ)

Dépôt du rapport annuel 2018-2019 du comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ).

CA-2019-15-06 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

6.1 Activités de la présidente-directrice générale

Dépôt des activités de la présidente-directrice générale pour la période du 7 septembre au 10 novembre 2019.

6.2 Plan d'organisation

Des félicitations sont adressées à M. Philippe Gagné, nouvellement nommé au poste de président-directeur général adjoint et à Mme Karine Godin, nouvellement nommée adjointe à la présidente-directrice générale.

RÉSOLUTION

CA-2019-102 Création de poste et ouverture du concours de sélection du directeur général adjoint aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS)

Attendu la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2) (LMRSSS);

Attendu la demande de modification souhaitée de la structure d'encadrement supérieur, soit la création d'un poste de directeur général adjoint aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS);

Attendu que l'organigramme respecte la cible du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en date du 8 novembre 2019 concernant la création d'un poste de DGAPSPGS (19-RM-00224);

Attendu que l'ouverture du concours de sélection du poste de DGAPSPGS a aussi été autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux (19-RM-00224).

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la création d'un nouveau poste de directeur général adjoint aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS) et **de procéder** à l'ouverture du concours de sélection pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION

CA-2019-103 Adoption de la modification à l'organigramme de la direction supérieure

Attendu la modification apportée à la structure d'encadrement supérieur, soit la division de la Direction des services techniques, logistique et des ressources informationnelles en deux directions distinctes dont la Direction des services techniques et logistique et la Direction des ressources informationnelles;

Attendu que l'organigramme respecte la cible du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 30 postes d'encadrement supérieur;

Attendu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'adopter la modification à l'organigramme de la direction supérieure, soit la division de la Direction des services techniques, logistique et des ressources informationnelles en deux directions distinctes dont la Direction des services techniques et logistique et la Direction des ressources informationnelles, tel qu'autorisé par le MSSS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Correspondance du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

Le conseil d'administration prend acte du dépôt de la correspondance du comité consultatif de la MRC d'Abitibi. Celle-ci sera transmise au comité de gouvernance et d'éthique.

RÉSOLUTION

CA-2019-104 Correspondance du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

Attendu la correspondance reçue du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant le nombre d'anesthésistes en poste au Centre régional de traumatologie d'Amos et la réfection de la piscine du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) d'Amos.

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

De prendre acte publiquement de la correspondance du comité consultatif de la MRC d'Abitibi et de la transmettre au comité de gouvernance et d'éthique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-07 PRÉSENTATION DU PROJET RABASKA

Le sergent François Côté et Mme Chantal Lessard font la présentation du projet Rabaska et des faits saillants de son implantation dans la région. Ce projet consiste à l'implantation

d'un modèle régional de gestion des risques d'homicides conjugaux/intrafamiliaux. Plus de 200 répondants institutionnels ont été formés sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

CA-2019-15-08 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Nomination des présidents des comités du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2019-105 Nomination des présidents des comités du conseil d'administration

Attendu le règlement de régie interne du conseil d'administration;

Attendu les règlements de régie interne des différents comités du conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De nommer les personnes suivantes à titre de président des comités du conseil d'administration :

Comité de gouvernance et d'éthique : M. Daniel Marcotte
Comité de révision : M. Daniel Lampron
Comité de vérification : Mme Madeleine Paquin
Comité de vigilance et de la qualité : M. Richard Vallée
Comité des ressources humaines : Mme Katia Quinchon
Comité des immobilisations : M. Jean-Yves Poitras

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Comité de vérification

M. Marcotte fait le résumé de la dernière rencontre du 5 novembre dernier. Deux présentations ont été faites dont une de M. Sylvain Bouchard concernant la Politique de gestion des risques de corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle qui fera l'objet d'une approbation du conseil d'administration ce jour.

La deuxième présentation concernait l'analyse de la période 7 dont les résultats laissent présager un déficit annuel autour de 32 M\$, principalement généré par la main-d'œuvre indépendante, les frais de déplacement et le coût des médicaments.

Après une réflexion concernant les causes du déficit chronique de l'établissement, le comité a statué que le déficit est davantage causé par un sous-financement et non un déficit structurel. Le comité a alors demandé au président du conseil d'administration de transmettre une correspondance à la ministre afin de lui présenter ses préoccupations et lui signifier que l'établissement ne peut aller plus loin dans ses mesures de compressions au risque de mettre en danger la qualité des services à la population.

Le président fait alors lecture de la lettre rédigée à cet effet et en fait dépôt au conseil. Les membres étant en accord avec le contenu, celle-ci sera acheminée à la ministre McCann.

8.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Ferron informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 22 octobre 2019 :

- Rapport de la Commissaire aux plaintes à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Suivi pour le transport inter hospitalier et frais de déplacement des usagers;
- Présentation du rapport annuel 2018-2019 du comité de gestion de risques et de la qualité
- Liste d'attente des spécialistes et chirurgies;
- Suivi des rapports de visite d'Agrément Canada;
- Suivi du tableau intégré des plans d'amélioration, rapports d'investigation du Coroner, rapports du Protecteur du citoyen et rapports des visites ministérielles en CHSLD;
- Rapport annuel 2018-2019 du Protecteur du citoyen;
- Rapport annuel 2018-2019 du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP),
- Renouvellement des membres des comités du conseil d'administration.

8.4 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 30 octobre 2019 :

- Accueil d'un nouveau membre en la personne de M. Jean-Yves Poitras;
- Présidence au comité de gouvernance et d'éthique;
- Règlement de régie interne du conseil d'administration;
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration;
- Mise en place du comité langue anglaise;
- Préparation du lac-à-l'épaule du conseil d'administration.

8.5 Comité des immobilisations

M. Poitras informe qu'il y a actuellement une douzaine de projets majeurs en cours. L'état des dépenses et des travaux a été présenté au niveau des rénovations fonctionnelles et du maintien d'actifs. Il apporte des précisions quant aux projets de CHSLD ou Maison des aînés à Macamic et souligne que l'établissement est en attente du ministère afin de connaître le concept immobilier qui sera défini. En suivi des travaux effectués au pavillon Clair-Foyer à Amos, le comité s'assurera de trouver des solutions afin de garantir la pérennité de l'établissement. M. Poitras tient à remercier les équipes pour les efforts déployés à la réalisation des projets malgré une situation de pénurie de main-d'œuvre.

Mme Roy souligne que le dossier chemine actuellement au ministère et que le nouveau concept immobilier sera présenté aux établissements concernant les CHSLD avec une orientation différente et un environnement qui va tendre vers une approche plus familiale.

8.6 Comité des ressources humaines

Mme Quinchon fait le résumé de la rencontre du 1^{er} novembre dernier où les points suivants ont été abordés :

- Diminution des délais entre la réception de curriculum vitae et les entrevues;
- Phase deux du rehaussement des postes d'infirmières;
- Le recours à la main-d'œuvre indépendante;
- La diminution du taux d'assurance salaire;
- Bourses offertes aux étudiants qui viennent s'établir en région;
- Bourses pour les préposés aux bénéficiaires.

CA-2019-15-09

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

9.1 Adoption du Règlement de régie interne du conseil d'administration révisé

RÉSOLUTION

CA-2019-106

Adoption du Règlement de régie interne du conseil d'administration révisé

Attendu l'article 106 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS);

Attendu l'article 6 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la nécessité d'apporter des modifications au Règlement de régie interne du conseil d'administration, adopté le 28 janvier 2016 (CA-2016-05);

Attendu que la période de consultation est terminée;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique (CGE-2019-06).

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Règlement de régie interne du conseil d'administration révisé du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration révisé

RÉSOLUTION

CA-2019-107 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration révisé

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS);

Attendu la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2) (LMRSSS);

Attendu la nécessité d'apporter des modifications au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration, adopté le 28 janvier 2016 (CA-2016-06);

Attendu que la période de consultation est terminée;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique (CGE-2019-07).

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration révisé, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Signataires autorisés – Ententes spécifiques RTF et ententes particulières RI

RÉSOLUTION

CA-2019-108

Signataires autorisés – Ententes spécifiques RTF et ententes particulières RI

Attendu que la responsabilité de l'administration et du fonctionnement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou de l'établissement fusionné dans le cadre de ses règlements relève du président-directeur général (article 32 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales) (RLRQ, c. 0-7.2) (LMRSSS);

Attendu que des signataires doivent être identifiés pour les ententes spécifiques des ressources de type familial (RTF) et les ententes particulières des ressources intermédiaires (RI).

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'approuver la désignation des personnes suivantes :

- Mme Caroline Blanchard, directrice des programmes Déficience intellectuelle (DI), Trouble du spectre de l'autisme (TSA) et Déficience physique (DP), Mme Katia Châteauvert, coordonnatrice des programmes DI-TSA-DP, Mmes Julie Chabot et Isabelle Therrien, chefs du Service d'hébergement RI-RTF, Mmes Marie-Ève Pouliot et Véronique Mercier, chefs intérimaires du Service d'hébergement RI-RTF, signataires pour les ententes spécifiques et demandes de modifications concernant toutes les RTF, incluant les familles d'accueil de proximité (FAP);
- Mme Caroline Blanchard, directrice des programmes Déficience intellectuelle (DI), Trouble du spectre de l'autisme (TSA) et Déficience physique (DP) et Mme Nathalie Quirion, directrice adjointe des programmes DI-TSA-DP, signataires pour les ententes particulières et demandes de modification concernant les RI pour la clientèle DI-TSA-DP;
- M. André Tessier, directeur du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) et Mme Annie Audet, directrice adjointe du programme SAPA, signataires pour les ententes particulières et demandes de modification concernant les RI pour la clientèle-personnes âgées;
- Mme Sylvie Leblond, directrice du programme Jeunesse (DPJeu) et Mme Marie-Claude Duval, adjointe à la directrice du programme Jeunesse (DPJeu) et des services de réadaptation avec hébergement, signataires pour les ententes particulières et demandes de modification concernant les RI pour la clientèle jeunesse;
- Mme Carole Charron, directrice des programmes Santé mentale et Dépendance (DPSMD) et Mme Krystina Sawyer, directrice adjointe des programmes Santé mentale et Dépendance (DPSMD), signataires pour les ententes particulières et demandes de modification concernant les RI pour la clientèle en santé mentale et dépendance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Démission et nomination au comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)

RÉSOLUTION

CA-2019-109

Acceptation de démission et nomination au comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit la constitution d'un département régional de médecine générale (DRMG) au sein de chaque organisation (article 417), ses responsabilités (article 417.2), la composition du comité de direction (articles 417.3 et 417.4) et la nomination du chef du DRMG (article 417.5);

Attendu le Règlement de régie interne du DRMG du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, adopté par le conseil d'administration conformément à l'article 417.6 de la LSSSS;

Attendu que l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité de direction du DRMG a été respecté dans son entièreté;

Attendu que la démission et la nomination doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission du membre du comité de direction du DRMG, soit :

- Dre Nancy Brisson, médecin élue, pour le site de Rouyn-Noranda.

De nommer le nouveau membre, soit :

- Dre Gabrielle Bergeron, médecin élue pour le site de Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Attribution de statut aux résidents en médecine

RÉSOLUTION

CA-2019-110 Attribution de statut aux résidents en médecine

Attendu l'article 244 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS), qui précise que le conseil d'administration attribue le statut de résident en médecine à une personne titulaire d'un doctorat en médecine et qui effectue un stage de formation postdoctorale dans l'établissement;

Attendu les articles 88 et 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5), qui stipulent qu'il revient au conseil d'administration, sur recommandation du comité exécutif du CMDP, d'accorder le statut de résident;

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 8 octobre 2019, portant le numéro (#19-54).

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'accepter l'attribution du statut de résident aux personnes suivantes :

Site	Numéro de pratique	Nom, prénom	Date de début	Date de fin
AM	R13318	AFFIF-CHAOUCHE, Ouahiba	01/07/2017	30/06/2020
AM	R-26089	Gagnon, Vicky	01/07/2019	30/06/2021
AM	R23614	DEFOY, Joanie	01/07/2017	05/04/2019
AM	R-26955	Racz, Caroline	01/07/2019	30/06/2021
AM	R-26088	Turgeon, Marie-Joelle	01/07/2019	30/06/2021
AM	R-21332	Whissel, Carl	26/08/2019	30/06/2021

AM	R23337	LÉVESQUE, Annie	01/07/2017	17/11/2019
AM	R21484	ACEVEDO NARANJO Steven	01/07/2018	30/06/2020
AM	R25616	ZHANG, Zheng Wen	01/07/2018	30/06/2020
LS	R24600	DARLAK LESAGE, Martha	23/10/2017	20/10/2019
LS	R21530	B. COUTURIER, Florence	15/01/2018	12/01/2020
LS	R21359	YUNGA, Ijang	01/07/2018	31/05/2020
LS	R24563	ELBARDISSI, Mohy	31/07/2017	2019-09-22
LS	R24504	WANGAP NGASSA, Murielle	01/07/2017	25/08/2019
LS	R25619	NKOMI, Ruphin Ngemba	01/07/2017	03/06/2020
LS	R23828	MONTPLAISIR, Léane	19/11/2019	20/09/2020
LS	R26904	AUBÉ, Geneviève	01/07/2019	30/06/2021
LS	R26905	AZOULAY, Yann	01/07/2019	30/06/2021
LS	R25620	CHOUNARD, Isabelle	26/08/2019	02/08/2021
LS	R24450	Zhou, Mingsha	21/10/2019	26/09/2021
RN	R25122	BENJAMIN, Jean-Michel	01/07/2018	30/06/2020
RN	R23110	JEMAA, Nadia	01/07/2018	30/06/2020
RN	R25708	JEMAA, Sarrah	01/07/2018	30/06/2020
RN	R25123	POUR-MAHDI, Morteza	01/07/2018	30/06/2020
RN	R26352	NYOUKI, GISÈLE	01/07/2019	30/06/2021
RN	R26353	GUTU CROITORU, INA	01/07/2019	30/06/2021
RN	R26983	DE ALCALA, FANNIE	01/07/2019	30/06/2021
RN	R24072	BROUILLARD, VANESSA	08/04/2019	07/04/2021
VO	R24233	Côté, Mathieu	01/07/2017	15/12/2019
VO	R22972	LEROUX-LAPIERRE, Maxime	01/07/2017	20/10/2019
VO	R25217	KOSI KOLA MAYAMONA, YVAN	01/07/2018	30/06/2020
VO	R25265	LEMIEUX, CLAUDY	01/07/2018	30/06/2020
VO	R25589	MENGNJO, LEINJO	01/07/2019	30/06/2021
VO	R26919	SECRIERU, INA	01/07/2019	30/06/2021
VO	R26920	VOYARD, STÉPHANIE	01/07/2019	30/06/2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Démissions de médecins et d'un pharmacien

RÉSOLUTION

CA-2019-111 Acceptation de démissions de médecins et d'un pharmacien

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que

son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'accepter les démissions des personnes suivantes :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission - retraite
RN	Médecine interne	Cheung, Michael (1-14 626)	18 octobre 2019
VD	Médecine de famille	Dutoy, Jean-Luc (1-93410)	1 ^{er} mars 2020 (retraite)

Pharmacien		
RLS	Nom – prénom (numéro de pratique)	Date d'effet de la démission
AM	Massé, Élise (4-205104)	14 octobre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Démission du chef de département de pharmacie

RÉSOLUTION

CA-2019-112 Acceptation de démission du chef de département de pharmacie

Attendu le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c S-5, r.5) qui présente au chapitre VI, les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son entièreté le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisé et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisé et volet médecine de famille a été adopté au Conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015;

Attendu que la nomination du chef de département de pharmacie du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a été approuvée par le président-directeur général du CISSS le 7 juillet 2015 (# résolution CISSS-PDG-2015-51);

Attendu que préalablement au lancement du processus de mise en candidature d'un chef de département, le poste doit être vacant.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission du chef de département suivant :

Département	Nom – prénom	Date d'effet de la démission
Pharmacie	Marie-Josée Racicot	5 janvier 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2019-2020

RÉSOLUTION

CA-2019-113 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2019-2020

Attendu qu'une somme supplémentaire de 1 396 800 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et doit être versée à la mission globale des groupes;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2);

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de subvention déposées par les organismes communautaires pour 2019-2020;

Attendu que les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2019-2020, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

De verser, pour 2019-2020, dans le cadre du rehaussement du PSOC, la somme totale de 1 396 800 \$ pour le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires, selon la répartition suivante :

ORGANISMES	Ajout 2019-2020
Amis de l'envol	5 000 \$
Arc-en-soi La Sarre inc. (L')	5 000 \$
Centre Bénévole Uni-Joie	5 000 \$
Coup de pouce communautaire Malartic	16 066 \$
Diabète de Val-d'Or	5 000 \$
Popote roulante d'Amos inc.	5 000 \$
Association des aidants naturels	17 078 \$
Association de la fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue	13 952 \$
Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	16 217 \$
Au sein des femmes	15 700 \$
Besoin d'aide 24/7	5 000 \$
Centre Bernard-Hamel	8 004 \$
Centre d'action bénévole l'Amicale	7 429 \$

Centre de bénévolat de Rouyn-Noranda	5 000 \$
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or inc.	5 000 \$
Centre de bénévolat Lac-Témiscamingue	10 666 \$
Corporation de développement communautaire Universeau	9 761 \$
Fraternité St-Michel inc.	14 379 \$
Grands Frères/Grandes Sœurs de l'Abitibi-Ouest	14 769 \$
Grands Frères/Grandes Sœurs de Rouyn-Noranda	14 775 \$
Groupe d'entraide aux aînés	9 375 \$
Indépendance 65 + inc.	14 746 \$
Maison St-André Abitibi-Ouest	10 601 \$
Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	13 078 \$
Pilier - Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (ATCAT)	10 383 \$
Projet jeunesse St-Michel inc.	12 928 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	8 830 \$
Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest	14 751 \$
Regroupement des proches aidants Rouyn-Noranda	13 334 \$
Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDDAT)	5 000 \$
Ressource d'aide et services pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	14 781 \$
Société Alzheimer de Rouyn-Noranda	5 000 \$
Société de la Sclérose en plaques d'Abitibi-Témiscamingue	13 461 \$
Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue	8 135 \$
Actia (L')	18 836 \$
L'Arche Abitibi-Témiscamingue	5 000 \$
Aile brisée (L)	18 738 \$
Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue	6 650 \$
Association Place au Soleil	24 261 \$
Association des personnes handicapées de Témiscaming	24 251 \$
Bouée d'Espoir inc. (La)	16 833 \$
CALACS L'Étoile du Nord	5 000 \$
CALACS-ABITIBI (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel-Abitibi)	8 015 \$
CALACS du Témiscamingue	26 529 \$
Campus-Jeunesse	10 501 \$
Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de l'Abitibi-Ouest (CAPACS-AO)	8 107 \$
Centre de femmes l'ÉRIGE	5 000 \$
Centre d'intégration physique l'Envol	18 010 \$
Centre de jour Les Intrépides	5 000 \$
Centre La Mésange (Le)	23 642 \$
Centre de prévention du suicide d'Abitibi-Ouest	19 467 \$
Centre de prévention du suicide de Malartic	24 236 \$
Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda inc.	11 629 \$
Centre de prévention du suicide de Senneterre	24 238 \$
Centre de prévention du suicide Amos	17 267 \$

Centre de prévention du suicide du Témiscamingue	21 849 \$
Centre de prévention du suicide de la Vallée-de-l'Or Inc.	15 536 \$
Centre des ROSÉS de l'Abitibi-Témiscamingue	20 329 \$
Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest inc.	5 000 \$
Centre entre femmes	5 000 \$
Comité de la condition féminine au Témiscamingue	5 000 \$
Entretoise du Témiscamingue	9 274 \$
Le Repère	5 000 \$
Espace Abitibi-Est inc.	7 215 \$
Femmes Ressources	26 529 \$
Groupe en toute amitié de Senneterre	24 255 \$
Groupe Soleil de Malartic	5 000 \$
Interlocal (L') de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda	26 529 \$
Jeunesse Action Val-d'Or inc.	13 851 \$
Liaison 12-18 inc.	16 627 \$
Maison des jeunes FRAD	20 958 \$
Maison des jeunes le KAO	6 474 \$
Maison des jeunes du Témiscamingue inc.	15 899 \$
Maison des jeunes La Sarre inc.	16 397 \$
Manoir du chemin pour la sobriété	24 235 \$
Mobilisation Espoir Jeunesse	27 940 \$
Organisme régional de développement Éduco-Témis (ORDET)	15 398 \$
Personnes handicapées d'Amos Région (PHAR)	18 388 \$
Point d'appui (Le)	5 000 \$
Pont (Le)	5 000 \$
Portail (Le)	16 041 \$
Refuge jeunesse Malartic inc.	15 457 \$
Rescousse (La)	16 823 \$
Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)	5 000 \$
Société de l'autisme de l'Abitibi-Témiscamingue (SAAT)	5 392 \$
Soupape — Maison des jeunes inc.	15 303 \$
Unité Domrémy de Val-d'Or inc.	15 012 \$
Le Résilient (Valpabem inc.)	15 998 \$
Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	15 411 \$
Accueil d'Amos	5 000 \$
Alternative pour elles	5 000 \$
Association pour l'intégration sociale (Rouyn-Noranda) inc.	37 232 \$
Groupe Image	5 000 \$
Corporation de la maison répit-dépannage La Chrysalide	39 852 \$
Maison 4 saisons du Témiscamingue	38 147 \$
Maison du Compagnon de La Sarre	30 544 \$
Maison du Soleil levant de Rouyn-Noranda	25 405 \$
Maison Équinoxe	5 000 \$
Maison le Nid	5 000 \$
Maison Mikana	5 000 \$
Piaule de Val-d'Or inc.	5 355 \$
Trait d'union de La Sarre	23 087 \$
Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue	9 649 \$
TOTAL	1 396 800 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Mme Loraine Vincent demande si des démarches sont toujours en cours afin de recruter des ophtalmologistes pour le secteur de Val-d'Or.

Docteure Annie Léger précise qu'il y a actuellement quatre postes en Abitibi-Témiscamingue dont trois comblés. Un poste à Val-d'Or, un poste à Amos et un poste à Rouyn-Noranda. Le quatrième ophtalmologiste va débiter son stage d'évaluation en janvier pour une permanence prévue au printemps 2020. Actuellement, un processus de révision du nombre d'ophtalmologistes en Abitibi-Témiscamingue est en cours. Une demande sera adressée au ministère afin d'augmenter ce nombre considérant les listes d'attente.

2. Mme Vincent demande si les frais de déplacement en région pourraient être remboursés au même titre que les frais de déplacement hors région.

La présidente-directrice générale, Mme Caroline Roy souligne qu'il y a une politique nationale à ce sujet avec des balises à respecter. Présentement, il n'y a effectivement pas de remboursement pour les dépenses lors de déplacement en région, mais des échanges ont actuellement lieu avec d'autres régions dans la perspective d'identifier les enjeux propres aux régions plus éloignées en ce qui concerne l'application de cette politique.

3. Mme Vincent demande à savoir pourquoi elle doit faire signer le formulaire par son médecin de famille.

Mme Roy mentionne qu'il y a effectivement des critères qui nécessitent la signature du médecin afin de justifier le besoin et faire en sorte que les critères que l'établissement s'est donnés soient respectés. Un travail d'harmonisation régionale des pratiques de remboursement des frais de déplacement est actuellement en cours.

Dre Annie Léger souligne que la référence médicale est prévue dans la circulaire du ministère, mais qu'en région des remboursements sont prévus pour des déplacements de plus de 200 km. Le processus est en révision pour la région et la signature du médecin ne sera plus demandée dans le formulaire puisque les systèmes informatiques peuvent valider les informations. Pour les autres situations de déplacement hors région, la signature du médecin sera toujours demandée.

CA-2019-15-10 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières dépose les données du dernier tableau de bord. Une révision de l'ensemble des indicateurs sera faite demain au lac-à-l'épaulé du conseil d'administration afin que celui-ci puisse identifier les principaux indicateurs qu'il désire suivre.

CA-2019-15-11 PROGRAMME PPCMA

Mmes Carole Charron, Julie Bouvier, Sally Rankin et MM. Antoine St-Germain et Serge Boudreault font la présentation de la création du Poste de police communautaire mixte autochtone (PPCMA) situé au centre-ville de Val-d'Or.

L'implantation et la mise en œuvre de l'équipe mixte en intervention – policiers et intervenants communautaires (EMIPIC) visant l'intervention auprès des personnes faisant l'objet d'interventions policières répétitives et présentant des facteurs de vulnérabilités, telle la dépendance aux drogues ou à l'alcool, sont expliquées. Le travail des intervenants se veut de nature proactive, distincte et complémentaire à la police traditionnelle et vise une prise en charge ayant pour but d'orienter la clientèle vers le service approprié autre que le système judiciaire et favorise un rapprochement avec les citoyens.

CA-2019-15-12 RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES DES USAGERS

Mme Julie Lahaie présente les modifications apportées au règlement. Les membres procèdent à son adoption.

RÉSOLUTION

CA-2019-114 Adoption du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers révisé

Attendu que la raison d'être des services du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est la personne qui les requiert;

Attendu que le respect de l'utilisateur et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer les gestes posés à son endroit;

Attendu que l'établissement a pour fonction d'assurer la prestation de services de santé ou de services sociaux de qualité, qui soient accessibles, continus et respectueux des droits des personnes et de leurs besoins spirituels et qui visent à réduire ou à solutionner les problèmes de santé et de bien-être de la population;

Attendu que l'utilisateur a le droit de porter plainte sur les services qu'il a reçus, aurait dû recevoir, reçoit ou requiert de l'établissement, d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial ou de tout autre organisme, société ou personne auquel l'établissement recourt, notamment par entente visée aux articles 108 et 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, pour la prestation de ces services, sauf s'il s'agit d'une plainte concernant un médecin, dentiste, pharmacien ou résident qui exerce sa profession au sein d'un tel organisme, d'une telle société ou d'une telle personne;

Attendu que l'établissement reconnaît la nécessité de lutter avec rigueur contre la maltraitance, afin que chacun puisse évoluer dans la sécurité et la dignité;

Attendu que l'utilisateur ou les héritiers ou le représentant légal d'un usager décédé a droit à un examen responsable, confidentiel et diligent de sa plainte, sans risque de représailles;

Attendu qu'il relève de la responsabilité du conseil d'administration de l'établissement de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

Attendu que le conseil d'administration doit établir par règlement une procédure d'examen des plaintes des usagers;

Attendu que le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers, adopté par le conseil d'administration le 14 septembre 2015, a fait l'objet de modifications.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue révisé, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-13 POLITIQUE DE GESTION DE RISQUE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION

CA-2019-115 **Adoption de la Politique de gestion de risque de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle**

Attendu que la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle vise les objectifs suivants :

- Assurer l'existence d'un processus structuré et uniformisé permettant de détecter, d'analyser, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques de corruption et de collusion découlant des activités des processus de gestion contractuelle;
- Préciser les composantes d'un plan de gestion des risques de corruption et de collusion;
- Définir les rôles et responsabilités des différents intervenants dans la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;
- Définir les mécanismes de la reddition de comptes.

Attendu que cette politique a été déposée et à la rencontre du comité de vérification du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue le 5 novembre dernier;

Attendu que cette politique doit légalement être adoptée en 2019 par le conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-14 **ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

Mme Sylvie Latulippe présente l'état de situation des ressources humaines. La situation de la main-d'œuvre demeure critique dans les mêmes titres d'emploi, mais s'étend maintenant à d'autres secteurs comme les agentes administratives, cuisiniers et professionnels en ressources humaines.

Elle mentionne que le taux d'absence global, par exemple le congé sans solde ou pour maternité, est en augmentation par rapport à l'an dernier, mais que la situation demeure la même pour le taux d'absence court terme.

Une légère baisse est constatée pour les données de temps supplémentaire et du taux de roulement pour le personnel paratechnique, services auxiliaires et des métiers ainsi que du personnel du bureau, techniciens et professionnels.

L'établissement connaît la même situation que l'an passé au niveau des embauches et des départs et doit augmenter ses efforts de rétention et de mobilisation.

Le taux d'assurance salaire a augmenté au niveau des cadres ainsi que le nombre d'accidents au travail (CNESST), notamment au niveau du personnel infirmier.

Demain aura lieu la journée sans temps supplémentaire obligatoire (TSO) pour le FIQ. Concernant la situation de l'établissement, les quarts de travail sont actuellement tous comblés.

Trois régions ont été nommées à l'émission de M. Paul Arcand, dont celle de l'Abitibi-Témiscamingue, pour s'être démarquées pour les efforts déployés à trouver des solutions pour contrer le TSO. Mme Roy ajoute que la diminution du TSO est étroitement liée à la mobilisation du personnel, ce qui est très positif.

CA-2019-15-15 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Marc Bergeron fait le suivi des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- PFT de l'urgence de l'Hôpital d'Amos;
- Tep Scan de l'Hôpital de Val-d'Or;
- IRM à Amos;
- Réfection du poste central et de triage à l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda.

CA-2019-15-16 DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

RÉSOLUTION

CA-2019-116 Cumul de fonctions – directrice de la protection de la jeunesse

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (LMRSSS);

Attendu que monsieur Philippe Gagné a été nommé, conformément aux dispositions de la LMRSSS, à titre de président-directeur général adjoint du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que cette nomination laisse le poste de directeur de la protection de la jeunesse sans titulaire à partir du 7 novembre 2019;

Attendu qu'en vertu de l'article 31 de la Loi sur la protection de la jeunesse, le conseil d'administration nomme le directeur de la protection de la jeunesse de l'établissement;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

Attendu le consentement de madame Sylvie Leblond, directrice du programme jeunesse, à assurer un cumul de fonctions.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le cumul de fonctions pour madame Sylvie Leblond à titre de directrice de la protection de la jeunesse en plus de celui de directrice du programme jeunesse à compter du 7 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-15-17 AFFAIRES DIVERSES

Sans objet.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 19 décembre 2019 à Amos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 16 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 19 décembre 2019